

ENERGIE : un projet de parc éolien refusé par la préfecture de la Vienne

Le 28 novembre, la préfecture de la Vienne a notifié son refus d'autorisation visant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de La Bussière. Ce projet de six aérogénérateurs était porté par le groupe [VALECO](#) / T : 04.67.40.74.00 (siège social à Montpellier/Hérault, 150 salariés), spécialisé dans la réalisation, l'exploitation et la maintenance de projets d'énergies renouvelables. www.groupevaleco.com